

**Bureau Alpes Contrôles**

367 av du grand ariétaz

73000 Chambéry

Tél : 04-79-68-77-30 - Fax : 09-72-37-15-54

bac.chambery@alpes-controles.fr

**AFFAIRE** : **DÉCHETTERIE DE FLEAC (16) – Rejets aqueux**  
**NOS RÉFÉRENCES** : MME/A09V162T/AGE  
**OBJET** : Contrôle des rejets aqueux  
**DATE** : 19 janvier 2017  
**RAPPORT COMPORTANT** : 13 pages

---

## DÉCHETTERIE – CONTROLE REJETS AQUEUX

**DÉCHETTERIE**  
**Parc Euratlantic**  
**17, voie de l'Europe**  
**16 730 FLEAC**

**NOVEMBRE 2016**

**Diffusion :****- M. Franck MOUGEL****- Mme. ZERUBIA*****Le Technicien environnement,*****Maxime MENARD**

## SOMMAIRE

- 1 - Objet du rapport - Cadre réglementaire**
- 2 - Contexte**
- 3 - Méthode de mesurage**
- 4 - Résultats des mesures et conclusion**

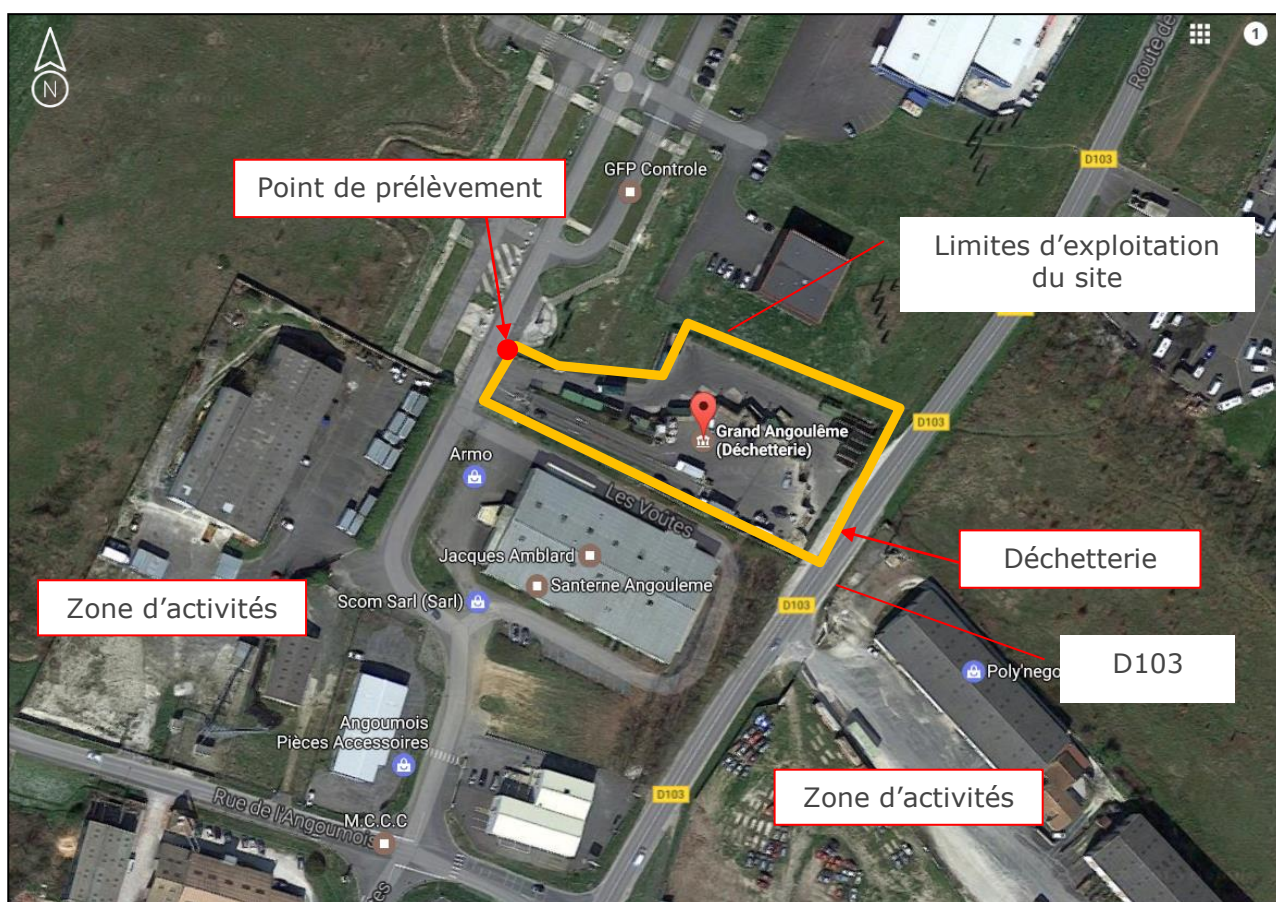
## ANNEXES

## 1 - Objet du rapport - Cadre réglementaire

L'objectif de l'étude consiste en la réalisation d'un contrôle d'effluents liquides en sortie de site. Le site localisé sur le Parc d'activités Euratlantique à FLEAC (16) est soumis à autorisation au titre de la rubrique 2710 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces prélèvements sont réalisés dans le cadre du dépôt du dossier d'autorisation.

Les effluents prélevés proviennent des eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées et sont collectés dans le réseau d'eaux pluviales collectif de la zone d'activités. La déchetterie ne possède pas de séparateurs hydrocarbures. Les prélèvements se font directement au droit du regard des eaux pluviales. Ce dernier est situé à l'Ouest du site. Le plan ci-dessous montre l'environnement bordant le site.

*Plan de localisation du point de rejets*



Déchetterie FLEAC (16)	Contrôle rejets aqueux
---------------------------	------------------------

Les installations de la déchetterie de FLEAC étant soumises à autorisation au titre de la réglementation des installations classées, l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées soumises à autorisation est applicable. Les rejets d'eaux pluviales potentiellement polluées de la déchetterie de FLEAC doivent respecter les valeurs limites de rejet définies à l'article 32 de l'arrêté du 2 février 1998.

Afin de déterminer la liste des substances potentiellement émises dans les rejets de la déchetterie de FLEAC, le référentiel réglementaire suivant a été utilisé :

- Point 5.3 de l'Annexe I de l'arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 (Installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial) ;
- Point 5.3 de l'Annexe I de l'arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-2 (Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) ;
- Article 35 de l'arrêté du 26/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ces textes réglementaires ne sont pas directement applicables aux installations mais les paramètres réglementés par ce référentiel sont représentatifs des risques de pollution de la déchetterie de FLEAC.

La liste des substances objet du présent contrôle est présentée ci-après.

Le bilan comprend la mesure ponctuelle des paramètres suivants :

Paramètre	Norme
pH	NF EN ISO 10523(A)
Température	-
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	NF T 90-101
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	NF EN 1899-1
Matières en Suspension (MES)	NF EN 872
Indice Hydrocarbures (iHCT)	NF EN ISO 9337-2
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	NF EN ISO 9562
Cyanures totaux	NF EN ISO 14403-2

Déchetterie FLEAC (16)	Contrôle rejets aqueux
---------------------------	------------------------

Paramètre	Norme
Indice phénol	NF EN ISO 14402
Métaux lourds (As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg)	NF EN ISO15587-2/NF EN ISO 11885 NF EN ISO 17852 (Hg)
Chrome VI	NF T 90-043

## 2 - Contexte

### Identification de l'établissement

Nom: Déchetterie  
 Adresse: Parc Euratlantic  
 17, voie de l'Europe  
 16 730 FLEAC

Responsable : M. Franck MOUGEL

### Organismes de mesures

Les prélèvements ont été réalisés par :

#### **BUREAU ALPES CONTROLES**

Les bureaux du Lac, Bâtiment 1  
 4, rue Théodore Blanc  
 33 049 BORDEAUX

Les analyses ont été confiées à :

#### **LABORATOIRES EUROFINIS**

5, rue d'Otterswiller  
 67 700 SAVERNE

Les résultats d'analyse sont joints en annexe du présent rapport.

### **3 - Méthode de mesurage**

Matériel de prélèvement pour le point contrôlé :

- Flaconnage 1000 ml en PE ;
- Flaconnage 250 ml en verre ;
- Flaconnage 250 ml en PE ;
- Flaconnage 2 x 75 ml en verre brun.

Méthodologie :

Les prélèvements au droit du rejet ont été réalisés le jeudi 3 novembre 2016.

Le paramètre température a été mesuré ponctuellement par un thermomètre.

Les échantillons issus de ces prélèvements ont été transportés dans une enceinte réfrigérée au laboratoire d'analyses le jour du prélèvement.

Déchetterie FLEAC (16)	Contrôle rejets aqueux
---------------------------	------------------------

#### 4 - Résultats des mesures et conclusion

	Unités	Limite de quantification (LQ)	Point de rejet	Valeurs seuils				Conformité
				Articles 30 et 32 de l'arrêté du 02/02/98	Point 5.3 de l'Annexe I de l'arrêté du 27/03/12 - Rubrique 2710-1)	Point 5.3 de l'Annexe I de l'arrêté du 27/03/12 - Rubrique 2710-2)	Article 35 de l'arrêté du 26/03/12 - Rubrique 2710-2	
pH	Unité	-	<b>7,8</b>	5,5<pH<8,5	5,5<pH<8,5	5,5<pH<8,5	5,5<pH<8,5	OUI
Température de l'échantillon	°C	-	<b>14</b>	<30	<30	<30	<30	OUI
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg O <sub>2</sub> /l	30	<b>72</b>	300	300 (Nota 2)	300 (Nota 2)	300 (Nota 2)	OUI
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	mg O <sub>2</sub> /l	3	<b>5</b>	100	100 (Nota 2)	100 (Nota 2)	100 (Nota 2)	OUI
Matières en Suspension (MES)	mg/l	2	<b>34</b>	100	100 (Nota 2)	100 (Nota 2)	100 (Nota 2)	OUI
Indice Hydrocarbures (iHCT)	mg/l	0,5	<b>&lt;0,5</b>	10	10	10	10	OUI
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	mg/l	0,05	<b>0,1</b>	1	-	-	5	OUI
Chrome VI	mg/l	0,01	<b>&lt;0,01</b>	0,1	-	-	0,1	OUI
Indice phénol	µg/l	10	<b>&lt;10</b>	300	-	-	300	OUI
Cyanures totaux	µg/l	10	<b>&lt;10</b>	100	-	-	100	OUI
Arsenic (As)	mg/l	0,01	<b>&lt;0,01</b>	Nota 1	-	-	0,1	OUI
Cadmium (Cd)	mg/l	0,01	<b>&lt;0,01</b>	Nota 1	-	-	-	OUI
Chrome (Cr)	mg/l	0,01	<b>&lt;0,01</b>	0,5	-	-	-	OUI
Cuivre (Cu)	mg/l	0,02	<b>0,04</b>	0,5	-	-	-	OUI
Nickel (Ni)	mg/l	0,01	<b>&lt;0,01</b>	0,5	-	-	-	OUI
Plomb (Pb)	mg/l	0,01	<b>0,01</b>	0,5	-	-	-	OUI
Zinc (Zn)	mg/l	0,01	<b>0,3</b>	2	-	-	-	OUI
Mercure (Hg)	µg/l	0,02	<b>&lt;0,5</b>	Nota 1	-	-	-	Nota 1
Somme métaux lourds	mg/l	0,5	<b>0,35&lt;x&lt;0,391</b>	Nota 1	-	-	15	OUI

Nota 1 : Valeur limite non spécifiée pour les activités de déchetterie.

Nota 2 : Valeur limite applicable dans le cas d'un rejet vers le milieu naturel.

## Conclusion

Les paramètres analysés au cours du bilan réalisé le 03 novembre 2016 respectent les valeurs limites fixées par la réglementation applicable au site.



## **ANNEXES : rapports d'analyses**



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

**BUREAU ALPES CONTROLES**  
**Monsieur Maxime MENARD**  
367 avenue du grand arietaz  
73000 CHAMBERY

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

**Dossier N° : 16E091845**

Version du : 15/11/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-101181-01

Date de réception : 05/11/2016

Référence Dossier : N° Projet : A09V162T

Nom Projet : Déchetterie Fléac

Référence Commande :

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire (EC)	Eaux pluviales

**Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne**  
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne  
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : [www.eurofins.fr/env](http://www.eurofins.fr/env)  
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 1- 1488  
Site de saverne  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)  
**ESSAIS**

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E091845**

Version du : 15/11/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-101181-01

Date de réception : 05/11/2016

Référence Dossier : N° Projet : A09V162T

Nom Projet : Déchetterie Fléac

Référence Commande :

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

**001**  
**Eaux**  
**pluviales**  
**EC**

05/11/2016

### Analyses immédiates

LS009 : **Mesure du pH**

pH \* 7.8

Température de mesure du pH °C 17.8

LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration**

mg/l \* 34

### Indices de pollution

LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)**

mg Cl/l \* 0.1

LS02U : **Chrome VI**

mg/l # <0.01

LS461 : **Demande chimique en Oxygène (DCO)**

mg O2/l \* 72

LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)**

mg O2/l \* 5

LS480 : **Indice phénol**

µg/l \* <10.0

LS479 : **Cyanures totaux**

µg/l \* <10

### Métaux

LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux**

\* Fait

LS428 : **Arsenic (As)**

mg/l \* <0.01

LS433 : **Cadmium (Cd)**

mg/l \* <0.01

LS435 : **Chrome (Cr)**

mg/l \* <0.01

LS437 : **Cuivre (Cu)**

mg/l \* 0.04

LS444 : **Nickel (Ni)**

mg/l \* <0.01

LS446 : **Plomb (Pb)**

mg/l \* 0.01

LS459 : **Zinc (Zn)**

mg/l \* 0.30

LS574 : **Mercuré (Hg)**

µg/l \* <0.5

LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg**

mg/l 0.35<x<0.391

### Hydrocarbures totaux

LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)**

mg/l \* <0.50

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 16E091845**

Version du : 15/11/2016

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-101181-01

Date de réception : 05/11/2016

Référence Dossier : N° Projet : A09V162T

Nom Projet : Déchetterie Fléac

Référence Commande :

Observations	N° Ech	Réf client
Flux continu : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45 µm.	(001)	Eaux pluviales
La date de prélèvement n'étant pas renseignée conformément aux exigences normatives et réglementaires, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir de la date et heure de réception par le laboratoire.	(001)	Eaux pluviales
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.	(001)	Eaux pluviales
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	(001)	Eaux pluviales
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001)	Eaux pluviales

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

D : détecté / ND : non détecté

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : [www.eurofins.fr](http://www.eurofins.fr) ou disponible sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.



Jean-Paul Klaser  
Coordinateur de Projets Clients

### Annexe technique

Dossier N° : 16E091845

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-101181-01

Emetteur : Mr Maxime Ménard

Commande EOL : 00610514185611

Nom projet : N° Projet : A09V162T  
Déchetterie Fléac

Référence commande :

#### Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Incert.	Prestation réalisée sur le site de :
LS009	Mesure du pH pH Température de mesure du pH	Potentiométrie - NF EN ISO 10523		°C		Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS010	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	mg/l		
LS02C	Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	Calcul - Calcul		mg/l		
LS02U	Chrome VI	Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne selon NF T 90-043	0.01	mg/l		
LS046	Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne adaptée de NF EN ISO 9562	0.05	mg/l		
LS428	Arsenic (As)	ICP/AES - NF EN ISO 15587-2 / NF EN ISO 11885	0.01	mg/l		
LS433	Cadmium (Cd)		0.01	mg/l		
LS435	Chrome (Cr)		0.01	mg/l		
LS437	Cuivre (Cu)		0.02	mg/l		
LS444	Nickel (Ni)		0.01	mg/l		
LS446	Plomb (Pb)		0.01	mg/l		
LS459	Zinc (Zn)		0.02	mg/l		
LS461	Demande chimique en Oxygène (DCO)		Volumétrie - NF T 90-101	30	mg O2/l	
LS463	Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1	3	mg O2/l		
LS479	Cyanures totaux	Flux continu - NF EN ISO 14403-2	10	µg/l		
LS480	Indice phénol	Flux Continu - NF EN ISO 14402	10	µg/l		
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	NF EN ISO 15587-2 (T 90-137-2)				
LS574	Mercuré (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	0.5	µg/l		
LS578	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	0.5	mg/l		

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) : Eurachem (B) : XP T 90-220 (C) : NF ISO 11352 (D) : ISO 15767 (e) : Méthode interne

#### Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne  
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env  
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



### Annexe de traçabilité des échantillons

*Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire*

**Dossier N° : 16E091845**

N° de rapport d'analyse : AR-16-LK-101181-01

Emetteur : Mr Maxime Ménard

Commande EOL : 00610514185611

Nom projet : N° Projet : A09V162T  
Déchetterie Fléac

Référence commande :

#### Eau chargée/Résiduaire

Référence Eurofins	Référence Client	Date&Heure Prélèvement	Code-barre	Nom flacon
16E091845-001	Eaux pluviales			